

*Direction générale de la mer  
et des transports*

**Décision du 19 décembre 2007 portant incorporation au domaine public fluvial de l'Etat géré par le Port autonome de Paris d'immeubles sis à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne)**

NOR : *DEVT0774081S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,

Vu la loi n° 68-917 du 24 octobre 1968 relative au Port autonome de Paris ;

Vu le décret n° 69-535 du 21 mai 1969 portant application de la loi n° 68-917 du 24 octobre 1968 relative au Port autonome de Paris, notamment son article 37 ;

Vu l'acte notarié en date du 20 décembre 2001 portant cession par la société en nom collectif Butagaz au profit du Port autonome de Paris de biens sis à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les terrains acquis par le Port autonome de Paris sur la commune de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne) au lieudit rue du Moulin à Bateau et cadastrés :

Section B :

- n° 4 d'une superficie de 135 m<sup>2</sup> ;
- n° 5 d'une superficie de 671 m<sup>2</sup> ;
- n° 6 d'une superficie de 478 m<sup>2</sup> ;
- n° 7 d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> ;
- n° 8 d'une superficie de 1 243 m<sup>2</sup> ;
- n° 9 d'une superficie de 1 565 m<sup>2</sup> ;
- n° 71 d'une superficie de 1 357 m<sup>2</sup> ;
- n° 73 d'une superficie de 382 m<sup>2</sup> ;
- n° 75 d'une superficie de 2 377 m<sup>2</sup>,

y compris l'assiette du chemin de contre-halage en bordure de la rivière la Marne, le tout d'une contenance de 9 910 m<sup>2</sup>, sont incorporés au domaine public fluvial de l'Etat géré par le Port autonome.

Ces terrains sont délimités par des tirets rouges sur le plan annexé à la présente décision (cf. note 1) .

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur adjoint des transports  
maritimes,  
routiers et fluviaux,  
P. Maler*

*NOTE (S) :*

(1) Le plan peut être consulté au port autonome de Paris, 2, quai de Grenelle, 75015 Paris.